

résultat des émissions de la banque d'Angleterre relativement à ses propres intérêts, au crédit public et aux autres banques du pays, par Robert Mushet (Londres, 1826).

Observation sur le papier-monnaie, les banques, l'excès de la spéculation, etc., par sir Henry Parnell (Londres, 1827).

Traité pratique des banques, contenant un exposé des banques de Londres et de la province, des banques par actions, etc., par James William Gilbart (Londres, 1827).

Lettre à lord Granville sur l'effet attribué à la reprise des paiements en espèces, relativement à la valeur de l'instrument de circulation, par Thomas Tooke (Londres, 1829).

Esquisse historique de la banque d'Angleterre, avec un examen de la question relative à la prolongation des privilèges exclusifs de cet établissement, par Mac-Culloch (Londres, 1831).

Histoire et principes des banques, par J. W. Gilbart (Londres, 1835).

Histoire des banques d'Irlande, par le même (Londres, 1836).

Des causes et des conséquences de la disette du numéraire sur le marché, avec un exposé de l'action exercée par la banque d'Angleterre, depuis le 1^{er} octobre 1835 jusqu'au 27 décembre 1836, par Horsley Parrier (Londres, 1837).

Considérations sur la circulation et le système des banques des États-Unis, par Albert Gallatin (Philadelphie, 1831).

Courte histoire du papier-monnaie et des banques des États-Unis, etc., par William Gouge (Philadelphie, 1833).

Du crédit, de la circulation et des banques, par Eléazar Nord (New-York, 1834).

Lettre à lord Melbourne sur les causes de la dernière crise monétaire et sur la réforme de la banque, par le colonel Torrens (Londres, 1837).

Histoire des banques en Amérique, avec des recherches pour déterminer jusqu'à quel point les institutions américaines relatives aux banques sont adaptées à l'Angleterre, suivie d'une revue sur les causes de la dernière crise monétaire, par J. W. Gilbart (Londres, 1837).

Le système de crédit de la France, de la Grande-Bretagne et des États-Unis, par Carey (Philadelphie, 1838).

Des banques départementales en France, de leur influence sur les progrès de l'industrie, des obstacles qui s'opposent à leur établissement, et des mesures à prendre pour en favoriser la propagation, par M. d'Esterno (Paris, 1838).

Remarques sur quelques erreurs dominantes relativement à la circulation et aux banques, par Warde Norman (Londres, 1838).

Des banques et des institutions de crédit en Amérique et en Europe, par M. Gautier, sous-gouverneur de la banque de France (Paris, 1839, tirage à part du tome II de l'Encyclopédie du droit).

La théorie de la monnaie et des banques analysée, par G. Tucker (Boston, 1839).

Défense des banques par actions et des émissions des banques provinciales, par Samuel Boileau, de Sheffield (Londres, 1840).

Des banques, de leurs opérations et du papier de circulation, par Hildreth (Boston, 1840).

Le crédit et la banque, contenant un exposé de la constitution des banques américaines, écossaises, anglaises, françaises, par M. Courcelle-Seneuil (Paris, 1840).

Remarques sur le gouvernement de la circulation, sur la condition et la conduite de la banque d'Angleterre, et sur celle des banquiers de la province pendant l'année 1839, par Samuel Jones Loyd (Londres, 1840).

Réponses aux questions suivantes : Qu'est-ce qui constitue la circulation ? Quelles sont les causes de ses fluctuations et quel en est le remède ? par Carey (Philadelphie, 1840).

La circulation et la province, par Hubbard, l'un des directeurs de la banque d'Angleterre (Londres, 1843).

Recherches sur le principe de la circulation, la connexion de celle-ci avec les prix et la convenance d'établir une séparation entre la faculté d'émission et les opérations de banque, par Thomas Tooke (Londres, 1844).

Discours de sir Robert Peel, prononcés à la chambre des Communes le 6 et le 20 mai 1844, sur le renouvellement de la charte de la banque d'Angleterre, et sur l'état de la législation relativement à la circulation et aux banques (Londres, 1844).

Recherches sur les effets pratiques des dispositions proposées pour le renouvellement de la charte de la banque d'Angleterre, et la régularisation de la circulation, par le colonel Torrens (Londres, 1844).

Reflexions sur la séparation des divers départements de la banque d'Angleterre, par S. J. Loyd (Londres, 1844).

De la régularisation des valeurs de circulation, et des effets pratiques du dernier acte de renouvellement de la charte de la banque, par J. Fullarton (Londres, 1844).

Des banques en France, leur mission, leur isolement actuel, moyen de les coordonner dans leur intérêt, celui du Trésor et du pays, par Louis de Noiron (Paris, 1847).

Du crédit et de la circulation, par A. Cieszkowski, Paris, 1847).

Le capital, la circulation et le système des banques, par J. Wilson (Londres, 1847).

Du crédit et des banques, par Ch. Coquelin (Paris, 1849).

Résumé de la question sociale ; banque d'échange, par P.-J. Proudhon (Paris, 1848).

Organisation du crédit et de la circulation, et solution du problème social, par P.-J. Proudhon (Paris, 1848).

Le sol et la haute banque, ou les intérêts de la classe moyenne, par Paul Coq (Paris, 1850).

Le gouvernement et la circulation, par Henry Middleton (New-York, 1850).

Traité théorique et pratique des opérations de banque, par M. Courcelle-Seneuil (Paris, 1853).

De la monnaie, du crédit et de l'impôt, par M. G. Dupuy (Paris, 1853).

De la réforme des banques, par M. Darimon (Paris, 1856).

La monnaie de banque, ou l'espèce et le portefeuille, par M. Paul Coq (Paris, 1857).

Du crédit populaire, par M. Balbie (Paris, 1863).

De la monnaie de papier et des banques d'émission, par M. A. d'Eichthal (Paris, 1864).

La question des banques, par M. Wolowski (Paris, 1864).

Les principes de la constitution des banques et de l'organisation du crédit, par M. Isaac Péreire (Paris, 1864).

Les banques d'émission ou d'escompte, par M. Maurice Aubry (Paris, 1864).

La diffusion du crédit et les banques populaires, par Luigi Luzzati (Padoue, 1863).

Les banques populaires, par Francesco Viganò (Milan, 1863).

La banque de France et les banques départementales, par M. Léonce de Lavergne (Paris, 1864).

Mécanique de l'échange, par M. Cernuschi (Paris, 1864).

Le crédit et les finances, par M. Victor Bonnet (Paris, 1865).

Encore la question des banques, par M. Et. Duran (Paris, 1865).

Etude sur la circulation monétaire, la banque et le crédit, par M. Couillet (Paris, 1865).

Le marché monétaire et ses crises depuis cinquante ans, par M. E. de Laveleye (Paris, 1865).

Extraits des enquêtes parlementaires anglaises sur les questions de banque, de circulation monétaire et de crédit, par MM. Couillet et Juglar (traduit et publié par ordre du gouverneur et du conseil de régence de la banque de France).

BANQUE DE FRANCE (hôtel de la), situé à Paris, rue de la Vrillière, n° 1^{er}. Ce vaste hôtel où se presse le commerce parisien et qui est maintenant divisé en sombres bureaux, fut construit en 1680, sur les dessins de François Mansart, pour le secrétaire d'Etat Raymond Phélieux de La Vrillière. En 1701, M. Rouillé l'acheta. Il prit, en 1713, le nom d'hôtel de Toulouse, lorsqu'il fut acquis, puis agrandi par le comte de Toulouse. Fils légitimé de Louis XIV et de Mme de Montespan, amiral de France à cinq ans, le comte de Toulouse ouvrit à toute la société galante de l'époque. Son fils, le duc de Penthièvre, l'habitait avec la princesse de Lamballe, lorsque éclata la Révolution. L'élégant bâtiment avait reçu successivement Gluck, Rameau, Adrienne Lecouvreur, la Pompadour, Lully, Mlle Favard, Mlle Clairon, et le sentimental capitaine de dragons Florian, devenu le convive aimé du duc de Penthièvre, à qui ses fables sont dédiées. Une célébrité d'un tout autre genre devait y passer plus tard : Marie Capelle, nièce de Garat. Devenue propriétaire nationale, cette splendide demeure servit à l'imprimerie du gouvernement. Par décret impérial du 6 mars 1808, la régie de l'enregistrement et du domaine fut autorisée à céder « l'hôtel de Toulouse et ses dépendances » à la Banque de France, moyennant le versement par cette dernière, à la caisse d'amortissement, d'une somme de 2 millions de francs. En 1812, la Banque de France quitta l'hôtel Massiac, situé place des Victoires, au coin de la rue des Fossés-Montmartre, et vint loger ses bureaux à l'hôtel de Toulouse, qui depuis lors a subi plusieurs restaurations importantes, sans compter les diverses modifications apportées au moment de l'installation aux dispositions extérieures.

En ce moment encore, on travaille à des constructions nouvelles qui vont agrandir et transformer l'ancien hôtel de Toulouse, devenu la Banque de France. Le rez-de-chaussée comprendra, pour les garçons de recette, une salle spacieuse qui remplacera la salle actuelle, beaucoup trop étroite aux jours d'échéance. L'administration centrale occupera tout le premier étage. Les caves surtout, cet arsenal fantastique où le dieu Plutus a emmagasiné ses plus formidables munitions, vont se trouver profondément modifiées par des travaux souterrains qu'il ne sera donné qu'à un bien petit nombre de curieux de pouvoir visiter et connaître en détail.

Administration de la Banque. L'administration supérieure de la Banque est confiée à quinze régents, trois censeurs et un gouverneur. C'est de 1806 que date la nomination des gouverneurs, fonctionnaires représentant

l'Etat. Napoléon disait à ce sujet devant le conseil d'Etat : « Je distingue dans la Banque trois pouvoirs : celui de deux cents actionnaires qui composent le comité ; celui du conseil, composé des régents et autres ; celui du gouverneur et de ses deux suppléants. Je consens à ce que le chef de la Banque soit appelé gouverneur, si cela peut lui faire plaisir, car les titres ne me coûtent rien. Je consens également à ce que son traitement soit aussi élevé qu'on voudra, puisque c'est la Banque qui doit payer ; on peut le fixer, si l'on veut, à 60,000 fr. Quant à la proposition d'exiger que le gouvernement soit hors des affaires, je pense que, quelque parti qu'on prenne, on empêchera difficilement les chefs de la Banque d'abuser de la connaissance qu'ils auront des opérations du gouvernement et du mouvement des fonds. Ainsi, dans la dernière crise de la Banque, après que le conseil des régents eut décidé d'acheter des piastres, plusieurs régents sortirent, firent acheter des piastres pour leur compte, et les revendirent deux heures après à la Banque, avec un gros bénéfice. »

Gouverneurs. Les premiers gouverneurs furent MM. Cretet et Jaubert, qui administrèrent la Banque durant le premier Empire. Jacques Laffitte le seul gouverneur que les actionnaires aient nommé devint, en 1814, gouverneur provisoire ; à sa retraite, en 1819, Gaudin, duc de Gaète, lui succéda. C'est de ce dernier gouverneur, très-versé dans les matières financières, mais incapable d'occuper la tribune, tant son organe était faible, que Manuel disait : « Avant l'extinction de la dette, Gaudin nous offre une extinction de voix... C'est toujours cela de gagné. » Le comte d'Argout succéda au duc de Gaète en 1834 ; à sa retraite, 1856, il a été remplacé par le comte de Germiny, auquel succéda M. Vuitry, aujourd'hui président du conseil d'Etat. Le gouverneur actuel (1866) est M. Rouland, sénateur, ancien ministre de l'instruction publique.

Sous-gouverneurs. Ils sont deux : l'un a la surveillance du portefeuille, la direction de l'intérieur ; l'autre est chargé des relations avec l'Etat, des transactions avec le Trésor, des traités avec les grandes compagnies.

Régents. Les quinze régents sont nommés par l'assemblée des actionnaires, dont ils représentent les intérêts.

Censeurs. Les censeurs de la Banque informent le conseil de surveillance, séparé, contrairement à ce qui a lieu dans les institutions privées, du conseil d'administration. Leur surveillance s'étend sur les opérations de Paris et des succursales, sur le taux de l'escompte, si variable depuis quelques années, sur les effets publics et titres de chemins de fer, sur les réserves métalliques et la circulation des billets, sur la fixation et la répartition des dividendes.

Secrétaires généraux. Ce sont les chefs d'état-major de cette armée financière, dont les opérations ont pour témoins les ombres des grands seigneurs et des grands artistes qui planent souriantes et railleuses en ce lieu d'échéance éternelle. Ils sont deux. Le premier, particulièrement attaché aux sous-gouverneurs, est le personnage important et bien connu du commerce parisien ; le second est plus spécialement chargé du mécanisme administratif ; il a sous ses ordres les cinq cent vingt-cinq employés de la Banque.

Le conseil d'escompte complète l'administration et se compose des douze notables commerçants, actionnaires de la Banque, désignés pour examiner les valeurs présentées à la négociation.

La galerie dorée de la Banque. Il existe à la Banque, au milieu de ses guichets sombres, une pièce splendide qu'on appelle la galerie dorée. C'est là que les gentilhommes de Louis XVI jouaient le reversi ; c'est là que les actionnaires de la Banque se réunissent en assemblée générale. Le duc de Penthièvre affectionnait la galerie dorée, vaste comme une salle de bal, enrichie de sculptures sur bois, rappelant, par ses ornements de chasse, la qualité de grand veneur de son ancien propriétaire. C'est dans cette galerie que s'est tenue une assemblée générale restée célèbre, et dans laquelle M. Mirès a tenté de révolutionner, mais vainement, le pacifique parlement des écus.

Le billet de banque, comment on le fait, comment on l'émet, comment on le détruit. La gravure du billet de banque est confiée à un artiste éminent, qui fait son travail dans un local dépendant de l'hôtel. Il est pour ainsi dire gardé à vue. Le sujet destiné à la gravure est peint d'abord en un immense tableau, puis réduit, par la photographie, avant d'être confié au burin. Le papier est fabriqué par la papeterie du Marais ; la pâte se fait et le vélin s'obtient devant un commissaire spécial qui compte les feuilles, emporte les planches représentant le filigrane et donne quittance. Ce papier est composé de deux feuilles superposées, de pâtes différentes ; la face interne est de chiffon pur ; l'externe, de pâte verte, c'est-à-dire obtenue directement de chanvre vierge et, par conséquent, très-résistante, malgré son extrême minceur. Les filigranes ont trois tons distincts : gris, blanc, ombré. L'impression a lieu dans l'enceinte même de la Banque, par le moyen d'une presse à bras. On glace les billets avec un vernis particulier,

destiné à empêcher toute tentative de report sur pierre. Le même vernis, frotté sur un billet, enlève les retouches frauduleuses.

Depuis 1815, les billets de banque s'émettent en suivant l'ordre alphabétique. D'abord A — 1 jusqu'à 999 999, et ainsi de suite, quelle que soit la valeur que le billet représente. Quand on aura épuisé le Z, on prendra la marque A à rebours, en mettant le numéro avant la lettre, 1 — A, par exemple, ce qui constituera un alphabet nouveau, suffisant pour un demi-siècle. On en est à la lettre M. En 1863, la Banque a mis en circulation de nouveaux billets perfectionnés. Imprimés en bleu, ils portent deux images distinctes, l'une au recto, l'autre au verso. Les précédents billets avaient une vignette uniforme ; les deux faces correspondaient exactement, comme si la première impression eût traversé le papier. Les contrefacteurs seuls connaissent le mystère des deux impressions. Les billets de banque ont été entièrement renouvelés depuis l'année 1814. A ce moment d'invasion étrangère, et dans la crainte que nos amis les ennemis ne fabriquaient eux-mêmes des valeurs, les anciennes planches furent brisées. Les modèles établis ont subi depuis lors diverses variations. M. Delarue, expert lithographe, possède la seule collection de billets de banque qui existe, et à laquelle se trouve joint l'album des contrefaçons, curieux spécimens dus à des artistes ingénieux dont on a récompensé le talent par les galères.

Les billets usés, lacérés, souillés, sont brûlés et remplacés par d'autres, qui prennent un numéro nouveau à la suite de l'alphabet commencé. Cette opération se fait en présence des censeurs, et procès-verbal en est dressé. On a brûlé, comme lacérés, en 1861, pour 299,427,300 fr. de billets, c'est-à-dire 421,026 billets de moins qu'en 1860. Cette diminution a été attribuée à la disposition qui interdit d'insérer des valeurs dans une lettre non chargée, confiée à la poste.

Billets faux. La Banque a eu récemment un procès qu'elle a gagné. Elle se refusait à payer un billet faux. La jurisprudence lui a donné raison ; mais l'esprit pratique lui a donné tort.

Rappelons qu'il a été essayé, il y a quelques années, des contrefaçons-prospectus des billets de banque. Les bons pour cent dents, d'un praticien fameux ; les bons pour cent franges, du teinturier Fortier ; les vœux nous voir cinq cents fois, de Robert-Houdin, etc., distribués sur la voie publique, ont servi, dans des mains coupables, à tromper plus d'un trop confiant boutiquier. Ils ont été prohibés. Seul, le Gymnase fut autorisé à faire des bons de la Banque du Gymnase pour cent représentations.

L'esprit de la Banque. En France, l'esprit se glisse partout : il s'est glissé même à la Banque. Ainsi, elle appelle le billet de complaisance qui n'a pas pour objet le solde d'une opération cerf-volant, c'est-à-dire papier lancé au moyen d'une ficelle commerciale, et nourrisson le négociant gêné à qui son banquier a avancé d'assez fortes sommes, et qui ne demande souvent que du temps pour rétablir ses affaires.

Enfin, disons, pour terminer, que la Banque, à défaut de cabinet noir, a des fiches chargées de signes mystérieux indiquant le plus ou moins de solidité de ceux qui opèrent avec elle. Des traits au crayon de diverses nuances indiquent, à première vue, parmi ses justiciables, les purs, les aventureux, les demi-crédits, ceux qui ont de l'avenir, ceux qui n'ont pas toujours été exacts, les irréguliers ou insolubles. Ces derniers sont marqués de noir, en signe de deuil.

Caves de la Banque, vastes constructions souterraines où la Banque de France met des valeurs en sûreté. Elles font partie de l'hôtel qui précède, et rien n'a été oublié pour les protéger contre toute attaque. La mine elle-même serait impuissante contre les épaisses murailles qui les enveloppent, et où le granit, le fer et le ciment le plus dur sont combinés avec une merveilleuse habileté. Quant à leurs dispositions intérieures et à la manière dont on y descend, voici des informations qui ne peuvent manquer d'intéresser nos lecteurs :

Dès qu'on a descendu les premières marches qui conduisent à l'entrée des caves, on se trouve devant une porte en fer à trois clefs, dont l'une est dans les mains du gouverneur, une autre dans celles du caissier, et la troisième dans les mains d'un censeur : cette porte du jardin des Hespérides ne peut donc être ouverte que par la coopération de ces trois fonctionnaires.

Cette porte une fois ouverte, on aperçoit la caisse du service ordinaire, qui suffit pour les opérations courantes de chaque jour. Cette caisse est un meuble terrible. Tout y est matière à secrets, et si vous n'êtes pas au courant de son mécanisme, il suffit que vous la touchiez pour entendre tout un carillon de sonneries étourdissantes.

Après ce premier compartiment, une autre porte, qui ne s'ouvre, bien entendu, qu'en présence des trois graves personnages désignés plus haut, donne entrée dans la serre.

La serre est un emplacement circulaire où l'on enferme, dans des compartiments séparés, les titres, les obligations, les traités importants, les dépôts et les pierres précieuses ; car on sait que la Banque, indépendamment